

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 septembre 2025
Secrétaire de séance : Louis BENOIT

Etaient présents 46 titulaires, 1 suppléant et 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SAROSOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Elisabeth MIQUEU,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Eric BERGEZ à Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Gilbert HONDAREITE à Muriel BIOT, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Pierre BAHOU à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Emmanuelle GRACIA, Alain QUINTANA à Elisabeth MIQUEU,

Absents : André BERNOS, Jean-François CASAUX, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY, Alain CAMSUSOU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE,

RAPPORT N°250918-27-PER

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

L. ALTHAPE expose :

FORT DU PORTALET

Pour rappel, par délibération en date du 20 février 2025, des emplois saisonniers pour l'année 2025 ont été créés.

Ainsi, pour le Fort du Portalet d'Etsaut, il a été créé un poste d'emploi saisonnier au grade d'adjoint du patrimoine (missions d'accueil saisonnier) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025, afin de permettre l'ouverture durant la période estivale.

Comme il s'agit d'une première année d'exploitation, l'évaluation du besoin avait tablé sur une période de 2 mois uniquement. Or, la fréquentation s'avère supérieure aux prévisions.

Aussi, il y a lieu de renouveler le contrat de l'agent saisonnier actuellement en poste pour une nouvelle période du 1^{er} au 30 septembre 2025 (inclus).

ESPACE SOMPORT

La Communauté de communes du Haut-Béarn, via une régie d'exploitation, gère l'Espace du Somport, située au Col du Somport en vallée d'Aspe. Suite au projet de modernisation, la régie du Somport développe désormais une exploitation annuelle.

L'hiver, l'Espace Somport propose un domaine skiable de 25 km de pistes nordiques tracées, un itinéraire raquettes et des activités annexes dont la location de matériels (ski, raquettes, luge), un restaurant et un espace bien-être.

En l'absence de neige, l'offre d'activités est orientée vers la découverte de l'espace naturel et le ludique : balades familiales, sentier découverte du patrimoine naturel, escape game, location de VTT à assistance électrique, randonnées accompagnées en trottinettes électriques...

Cette exploitation annuelle nécessite 7 postes permanents (dont le directeur) et 12 postes saisonniers. Aussi, pour la saison hivernale 2025/2026, il convient de créer 12 postes de saisonniers pour l'exploitation du site et la gestion des différents services :

Secteur location matériels :

- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 32h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine
- 1 Agent polyvalent + Location matériels : 16h/semaine

Secteur restauration :

- 1 Service : 35h/semaine
- 1 Service, agent polyvalent, plonge : 32h/semaine
- 1 Service, plonge extra : 16h/semaine

Secteur technique :

- 1 Dameur : 35h/semaine
- 1 Dameur : 16h/semaine
- 1 Entretien pistes, contrôle forfaits : 32h/semaine

Entretien

- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 32/semaine

- 1 Entretien ménage, gestion salle hors sac, espace bien être : 16h/semaine

Date d'application : du 1^{er} décembre 2025 au 15 avril 2026 (sachant qu'il s'agit de dates prévisionnelles, car cela sera décidé en fonction de la date de début et de fin d'enneigement).

Les crédits correspondants seront portés sur les budgets primitifs 2025 et 2026 de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la création d'un emploi saisonnier comme décrit ci-dessus relatif au Fort du Portalet,
- **ACCEPTE** les créations des 12 emplois saisonniers décrites ci-dessus relatifs à l'Espace Somport,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé LB

Louis BENOIT

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY